

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement Question écrite n° 48656

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de l'enseignement agricole. Il semble en effet que 200 suppressions de postes équivalents temps plein soient envisagés pour la rentrée 2009, s'ajoutant aux 200 non-remplacements de départs à la retraite non remplacés prévus par la loi de finance pour 2009. Ces restrictions risquent de compromettre l'avenir de cet enseignement, dont la qualité et l'efficacité ne peuvent être remises en cause. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour rassurer les parents et les élèves sur l'avenir de cette filière.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, avec leurs réalités. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des ETP en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis, en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » sera-t-il redynamisé par un complément de 132 équivalents temps plein (ETP), entièrement dévolus pour le recrutement et le maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins manifestés au niveau local.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Hostalier

Circonscription: Nord (15e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 48656 Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE48656

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4433 **Réponse publiée le :** 23 juin 2009, page 6108